

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 9 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi quinze janvier à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes CANON, CHARNEAU, CLAVEAU, COQUIOT, FROMENTIN, MM FREAU, GAULARD, MM POINTEREAU, RIGAUD, VUE,

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR : MM BOURGUIGNAT, GRILLON, Mme NOUVELLON, M WOLINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CLAVEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire mentionne qu'une question sera ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du précédent compte rendu

ADOpte A L'UNANIMITE

2018/01 - Adhésion à Approlys Centr'Achats

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la région Centre dispose d'une centrale d'achats dénommée Approlys Centr'Achats.

La centrale d'achats Approlys Centr'Achats a été constituée afin de :

- mutualiser les achats,
- permettre à ces adhérents de faire des économies grâce à une stratégie et des objectifs associés dans le respect de l'économie locale et les besoins des adhérents du territoire
- mettre à disposition une plateforme de dématérialisation pour la passation des marchés publics.

Le coût annuel de l'adhésion s'élève à la somme de 50 €.

Le Conseil Municipal précise qu'il maintiendra les achats locaux comme précédemment.

Compte tenu de l'intérêt économique procuré par cette centrale d'achats, il paraît opportun d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. adhérer à la centrale d'achats Approlys Centr'Achats,

2. désigner comme représentants de la Commune au sein de ce groupement :
 - Monsieur le Maire comme membre titulaire
 - Madame FROMENTIN comme membre suppléant
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

ADOPTE A L'UNANIMITE**2018/02 - Décisions budgétaires modificatives**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires sur les comptes communaux.

Commerce

Section	Chapitre	Intitulé	Montant
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	+ 22 €
	022	Dépenses imprévues	- 22 €

Commune

Section	Chapitre	Intitulé	Montant
Fonctionnement			
	012	Charges de personnel	+ 1 710 €
	022	Dépenses imprévues	- 1 710 €

Investissement - D	020	Dépenses imprévues	- 240 €
	16	Emprunts et dettes	+ 240 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1 - approuver les décisions modificatives budgétaires ci-dessus énoncées
- 2 - autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE**2018/03 - Logement 2bis rue du Petit Chasseur
Fixation du loyer**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement situé 2bis rue du Petit Chasseur, au-dessus du local commercial est toujours inoccupé. Des contacts ont été pris auprès d'agences immobilières qui ont confirmé que le montant de loyer demandé était trop élevé compte tenu de l'emplacement et de l'absence de terrain.

Après réflexion, il paraît opportun de revoir le montant du loyer à la baisse. Le montant mensuel raisonnable pour ce type de bien serait de 500 € TTC hors charges.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. fixer le montant du loyer à la somme de 500 € TTC hors charges à compter du 1^{er} janvier 2018
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations :

- Présence des comédiens de Cléry Saint André, à la cérémonie des vœux, pour la promotion de leur spectacle sur la Résistance qui aura lieu l'été 2018.

- Lors de cette même cérémonie, deux médailles du travail seront remises, l'une à Madame Yvette POINTEREAU et l'autre à Monsieur Pascal DENIAU.

Madame CANON signale un nid de poule énorme sur la route reliant Villiers à Favelles.

Monsieur le Maire précise qu'une signalisation préventive va être mise en place rapidement et que les travaux seront effectués dans les meilleurs délais.

Madame CHARNEAU précise qu'une réunion de planning des salles est à programmer prochainement. Elle demande également que chaque élu donne réponse rapidement sur sa présence ou non aux festivités du 14 juillet prochain.

Madame COQUIOT souligne qu'il y a trop de microcoupures électriques sur Saintry et que les appareils électroménagers souffrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.